



CAP W.H.VISA
EN FRANCE



malakoff médéric



TABLEAU DES GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX & HOSPITALISATION
CONTRAT QUATREM N°0027921 00000 006

L'HOSPITALISATION DE PLUS DE 24 HEURES ET L'ACCOUCHEMENT SONT SOUMIS A L'ENTENTE PREALABLE DE L'ASSUREUR

ACTE	PLAFOND
HOSPITALISATION ET MÉDECINE DE VILLE	
Hospitalisation (hors maternité) et médecine de ville	50 000€ pour la durée de l'adhésion
HOSPITALISATION	
Frais de séjour, honoraires, autres frais médicaux, transport en ambulance	100 % des frais réels sous déduction d'une franchise de 20 euros <u>par acte</u>
Forfait hospitalier	30 Euros <u>par jour d'hospitalisation</u> du 4 ^{ème} au 30 ^{ème} jour consécutif d'hospitalisation <u>et une fois pendant la validité de l'adhésion</u>
Maternité : Soins relatifs à la grossesse, accouchement par voie basse ou césarienne sous réserve des dispositions de l'article 3.3.3 (Date d'effet, durée des garanties)	75 % des frais réels et de 10 000 euros pour la durée de l'adhésion
MÉDECINE DE VILLE (HORS HOSPITALISATION)	
Consultations médicales Visites médicales Auxiliaires médicaux (hors kinésithérapie) Analyses médicales Actes techniques médicaux Imagerie médicale, Médicaments (sauf vaccins, moyens de contraception)	100 % des frais réels sous déduction d'une franchise de 20 euros <u>par acte</u>
Kinésithérapie	75% des frais réels <u>et de 10 séances maximum pour la durée de l'adhésion</u>
FRAIS DENTAIRES	
Pansements, obturation, dévitalisation ou extraction	100 % des frais réel et de 200 euros <u>pour la durée de l'adhésion</u> sous déduction d'une franchise de 20 euros <u>par acte</u>

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES PRESTATIONS ET GARANTIES

PRESTATIONS	DATE D'EFFET	EXPIRATION DES PRESTATIONS
GARANTIES	Le jour du départ	Le jour du retour du séjour ATTENTION, dans tous les cas, nos garanties cesseront automatiquement au bout de 12 mois après le jour du départ (sauf Dispositions Spéciales).

PRESTATIONS D'ASSISTANCE

MONTANTS TTC*/PERSONNE

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE

Transport/Rapatriement	Frais réels
Présence hospitalisation	Billet AR + 80 € / nuit (max 10 nuits)
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet Aller / Retour

ASSISTANCE EN CAS DE DECÈS

Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	2 000 €
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet Aller / Retour

ASSISTANCE VOYAGE

Frais de recherche et de secours en mer, en montagne et dans le désert	5 000 €
--	---------

*Taux applicable selon la législation en vigueur

GARANTIES D'ASSURANCE

MONTANTS TTC*/PERSONNE

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS :

Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	1 000 €
Franchise	30 €
Objets précieux : limités à 50 % du montant de la garantie	

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE EN FRANCE

Plafond global de garantie en deuxième ligne :	4 000 000 €/événement
dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis	4 000 000 €/événement
dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	450 000 €/événement
Franchise	150 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE :

Capital Décès	15 000 €
Capital Invalidité	50 000 €

*Taux applicable selon la législation en vigueur